Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_4-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_4

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Objet : Prolongation de la convention relative au programme Petites villes de demain valant Opération de revitalisation du territoire

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération D_2022_8_6 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022 portant création d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) ;
Vu la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée le 21 mars 2023 ;
Vu l'avis de la conférence des Maires et Vice-Présidents de Concarneau Cornouaille Agglomération du 5 décembre 2025 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

M. Le Maire rappelle qu'une convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) a été conclue le 21 mars 2023 et a fixé les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme Petites villes de demain (PVD) au sein des communes de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden _ Kernével. Au regard de l'intérêt de ces dispositifs pour la revitalisation et la dynamique territoriale des communes, il propose de prolonger l'application de la convention par la signature d'un avenant entre M. Le Préfet du Finistère, M. Le Président de la Région Bretagne, M. Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération et les quatre communes concernées, dont Pont-Aven.

Mme Sophie STENHOUSE, conseillère municipale, interroge du possible coût ou des contreparties liés à l'adhésion au programme « Petites villes de demain ».

M. Le Maire répond que la commune a été retenue à ce dispositif national sous la tutelle de M. Le Préfet du Finistère, représentant local de l'Etat, sans contrepartie en vue de sa prolongation. Il précise que le programme « Petites villes de demain » et l'Opération de revitalisation du territoire permettent de lever des

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_4-DE

moyens juridiques, d'ingénierie et d'accompagnement technique, à travers divers diagnostics et études, en vue de la dynamisation des territoires et de leurs centralités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Rosporden-Kernével en lien avec le programme des Petites villes de demain,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/01/2026